

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Convocation : 14/06/2024

Affichage liste délibérations : 24/06/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE :** Monsieur VITORIO

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAQUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Madame Sonia BRAHMI a donné procuration à Monsieur Ali SEMARI

ABSENTS

Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Yamina KAHOU

DEL20240620_6

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE L'ETAT DANS LE CADRE DU PROJET "QUARTIERS D'ÉTÉ 2024"

RAPPORTEUR : Foued RAHMOUNI

En avril 2024, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a lancé l'appel à projet « Quartiers d'Été 2024 » s'inscrivant dans la programmation estivale Tout Givors en Fête.

Cette programmation prévoit notamment l'organisation de la Caravane des Animations dans les 3 Quartiers Prioritaires de la ville (QPV), qui vise à déployer des actions (ateliers ludiques, animations et services de proximité) durant les périodes estivales pour les foyers n'ayant pas les moyens de partir en vacances et pour assurer sur le territoire une continuité des actions de développement social.

La commune de Givors a répondu à cet appel à projet, qui complète celui de la Métropole de Lyon « Métropole Quartiers d'Été 2024 » lancé en janvier 2024 et auxquels certains opérateurs ont déjà répondu. Dans une logique de cofinancement, la ville a donc sollicité, de la part de l'État et dans le cadre de cet appel à projet, un montant de 16 320,00€ afin de pouvoir financer certains prestataires et associations se joignant au dispositif grâce à cette subvention, à savoir :

- l'association Moldu Prod, pour un montant de 7 600,00€ ;
- Mon Assistant Numérique, pour un montant de 7 500,00€ ;
- Cie Second Souffle, pour un montant de 1 220,00€.

Dans ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

33 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'APPROUVER le versement par les services de l'État d'une subvention d'un montant de 16 320 € dans le cadre du cofinancement des actions estivales dans les QPV de la commune ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tout document afférent au versement de cette subvention ;
- DE DIRE que cette subvention sera perçue sur le budget communal 2024.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Alipio VITORIO

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le de Givors dans le délai

ID: 069-216900910-20240620-DEL20240620_6-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois est assimilée à un refus de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.